BAYEUX

POLICE MUNICIPALE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-868

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

VU la demande formulée par l'entreprise **ARBOCEDRE** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement parking des remparts à l'occasion de travaux d'élagage,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le vendredi 30 octobre 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit, **le vendredi 30 octobre 2026 entre 08h00 et 14h00 :**

- *Rue des Bouchers au droit du n°12 sur 2 places de stationnement*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise **ARBOCEDRE**.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf octobre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

VILLE DE BAYEUX (Calvados)